

**Conseil économique et social**Distr. générale  
26 juillet 2023Français  
Original : anglais**Commission économique pour l'Afrique**  
**Comité des politiques sociales,**  
**de la lutte contre la pauvreté et du genre**  
Cinquième réunion

Addis-Abeba, 2 et 3 novembre 2023

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Rapports soumis au Comité des politiques sociales,**  
**de la lutte contre la pauvreté et du genre –**  
**Présentation des rapports et débats : sous-programme 6 –**  
**Égalité des sexes et autonomisation des femmes****Rapport sur les activités de la Commission**  
**économique pour l'Afrique relatives au sous-**  
**programme 6 : Égalité des sexes et autonomisation**  
**des femmes****I. Introduction**

1. Les activités du sous-programme 6 (Égalité des sexes et autonomisation des femmes) sont menées par la Section de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans le cadre des engagements internationaux et régionaux en matière d'égalité femmes-hommes. Ces engagements sont énoncés notamment dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), un accent particulier étant mis sur l'objectif de développement durable 5 (parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles) ; dans l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, un accent particulier étant mis sur l'aspiration 6 (concernant le développement axé sur les personnes, reposant sur les populations africaines, en particulier les femmes et les jeunes, et prenant soin des enfants) ; et dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing.

2. Au cours de l'exercice 2022-2023, le sous-programme 6 visait à renforcer les capacités des États membres de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) afin qu'ils puissent évaluer le coût de la réalisation de l'objectif 5 ; intégrer les objectifs d'égalité femmes-hommes dans les processus de planification nationale et dans le budget ; utiliser l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique pour élaborer des programmes d'égalité des sexes, ainsi que pour suivre et rendre compte des progrès réalisés dans ce domaine ; lutter contre l'inégalité des sexes dans la transformation économique et numérique ; tirer parti du dividende démographique de l'égalité des sexes ; et intégrer la prise en compte des questions de genre dans les politiques sectorielles au niveau national. Pour parvenir aux réalisations escomptées, la Section de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes s'est attachée, dans le cadre du sous-programme, à mener des recherches analytiques et en matière de politiques tout en

\* E/ECA/CSPPG/5/1.



fournissant des services consultatifs techniques aux États membres de la CEA, en engageant une concertation politique, en diffusant des connaissances, en développant les capacités et en établissant des partenariats stratégiques pour mettre en œuvre des programmes d'intérêt commun.

3. L'objectif du présent rapport est de mettre en relief les principales réalisations de la CEA dans le cadre du sous-programme en 2022 et 2023. Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du programme de travail sont également abordées, de même que les enseignements tirés. S'appuyant sur les résultats des réunions précédentes du Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre et sur les enseignements tirés du travail accompli à ce jour, le rapport met également en évidence les domaines d'intervention prévus pour 2024 et 2025.

## **II. Progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités**

### **A. Évaluation du coût de réalisation de l'objectif de développement durable 5**

4. L'édition 2023 du *Rapport sur les femmes africaines*, qui met l'accent sur l'évaluation du coût de réalisation de l'objectif de développement durable 5 en Afrique, a été finalisée. Ce rapport a pour but de soutenir les États membres de la CEA en mettant en évidence le coût des mesures visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, notamment en les aidant à hiérarchiser les allocations budgétaires et les politiques fiscales correspondantes. Le rapport analyse la manière dont les pays africains évaluent le financement nécessaire pour atteindre les objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 5, en insistant sur les pratiques efficaces. Il comprend aussi une estimation du financement nécessaire entre 2019 et 2030 dans les cinq pays qui font l'objet du rapport (Afrique du Sud, Cameroun, Égypte, Ghana et Rwanda) pour atteindre les objectifs de parité en matière d'éducation, de santé sexuelle et reproductive et de droits en matière de procréation. Il a été examiné en juin 2023 par un groupe d'experts.

5. Le rapport a pour but d'inciter les États membres de la CEA à réaffirmer et réorienter leurs initiatives de financement du développement afin que, dans le contexte du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, elles examinent en détail l'inégalité entre les femmes et les hommes. Les pays mentionnés dans le rapport ont clairement indiqué qu'ils ne disposaient pas des connaissances ou des capacités techniques nécessaires pour entreprendre un tel exercice. L'expérience des cinq pays susmentionnés a montré l'importance d'intégrer les objectifs dans les politiques, les lois et les plans de développement nationaux et la nécessité de disposer d'institutions nationales et locales chargées de planifier, de coordonner et de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

### **B. Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique**

6. En réponse à l'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général, la CEA a finalisé la révision de l'Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique, alignée sur les indicateurs de genre contenus dans les objectifs de développement durable et sur les principes des droits de l'homme. Il s'agit de la préparation de la note technique 2021 destinée à aider les États membres à réaliser leurs évaluations nationales. La note technique a été examinée à la réunion de leurs représentants en 2022 et à une réunion de groupe d'experts tenue en 2023.

7. L'approche révisée a été mise en œuvre par la Namibie et les Seychelles en 2020 et est actuellement appliquée par l'Afrique du Sud, le Lesotho et le Zimbabwe, avec le soutien technique de la CEA. L'Afrique du Sud adapte actuellement l'outil pour aider la Commission pour l'égalité des sexes à suivre la mise en œuvre du plan stratégique national sur la violence sexiste et le féminicide, 2020-2030. Le Lesotho et le Zimbabwe utilisent la note technique révisée sur l'Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique par souci de coordination et pour appliquer l'Indice de manière efficace. L'Eswatini, le Lesotho, le Mozambique et le Zimbabwe recevront également un appui pour utiliser l'Indice dans le cadre de l'examen après 30 ans de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, qui aura lieu en 2023 et 2024. L'Institut africain de développement économique et de planification reçoit un soutien pour inclure l'Indice dans un module de son cours sur l'analyse des données pour le développement social.

### **C. Indice de genre en Afrique**

8. Lors d'une conférence régionale conjointe sur les statistiques du genre qui s'est tenue à Nairobi en septembre 2022 (voir section II.E), la CEA a lancé le deuxième Indice de genre en Afrique en collaboration avec la Banque africaine de développement. L'Indice mesure de manière comparative et complète l'inégalité entre les femmes et les hommes. L'une de ses composantes indique les progrès accomplis par les pays africains pour combler les écarts entre les hommes et les femmes sur la base d'indicateurs sociaux, d'indicateurs économiques et d'indicateurs relatifs à la représentation et à l'autonomisation. Des données sont également collectées pour les indicateurs relatifs à l'environnement, aux changements climatiques, aux technologies de l'information et de la communication et aux domaines spécifiques aux femmes. Le projet d'indice et de rapport sera présenté à la prochaine conférence régionale, prévue à Casablanca (Maroc), en novembre 2023. Les versions finales de l'indice et du rapport devraient être disponibles d'ici la fin de l'année 2023.

9. Grâce à des ateliers régionaux en ligne sur l'Indice de genre en Afrique et à la mise en place d'une mémoire centralisée de données, des stratégies et des plans d'amélioration des données ont été élaborés pour combler les inégalités entre les sexes. Les réactions de l'Afrique du Sud, du Bénin, du Cameroun, de l'Égypte, de la Gambie, du Ghana, du Kenya, du Lesotho, du Libéria, du Mali, du Maroc, du Mozambique, du Nigéria, du Rwanda, de la Tunisie et du Zimbabwe, entre autres pays, ont montré qu'un renforcement des capacités et un soutien supplémentaires étaient nécessaires pour générer des données relatives aux indicateurs qui ne sont pas inclus dans les données habituellement collectées. La validation des données entre pays, qui a eu lieu les 23 et 24 février 2023, a réuni 88 participants.

### **D. Renforcer les systèmes nationaux de suivi et d'établissement de rapports sur le genre**

10. Depuis 2022, la collaboration s'établit dans le cadre de la mise en œuvre du sous-programme 6 et du sous-programme 4 (Données et statistiques) afin de présenter un projet visant à renforcer les capacités en matière de statistiques du genre et de systèmes de suivi au Burundi, au Mozambique, au Soudan du Sud et au Zimbabwe. Le projet est financé par la Banque africaine de développement. L'objectif du sous-programme 6 est d'aider les quatre pays à concevoir et mettre en œuvre des systèmes nationaux participatifs de suivi et d'établissement de rapports sur l'égalité entre les femmes et les hommes, afin de leur permettre de suivre les progrès réalisés en la matière, d'intégrer la prise en compte des questions de genre dans la planification nationale du

développement et de respecter leurs obligations en matière d'établissement de rapports sur les engagements pris dans ce domaine.

11. Dans chaque pays, le projet comprend : une évaluation des mécanismes existants de suivi et de communication de l'information concernant les indicateurs de genre afin de mesurer les progrès réalisés en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ; l'intégration de la prise en compte des questions de genre dans la planification nationale du développement ; le respect de l'obligation de faire rapport en vertu des traités internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme ; la mise en place d'un mécanisme national de coordination composé d'acteurs nationaux ; l'élaboration d'un système national de suivi et d'établissement de rapports sur l'égalité des sexes ; la production de fiches d'information sur le genre et d'un rapport sur la situation du genre. Au Mozambique, le projet a contribué à la mise en place d'un groupe de travail sur les statistiques du genre, coprésidé par le ministère du genre, de l'enfance et de l'action sociale et l'Institut national de la statistique, les organismes des Nations Unies et les partenaires de développement étant chargés de piloter la production de statistiques du genre de haute qualité en général, ainsi que le suivi et le compte rendu des progrès réalisés par le pays dans le respect de ses engagements en matière d'égalité des sexes.

## **E. Programme régional africain sur les statistiques du genre**

12. La collaboration se poursuit avec le sous-programme 4 (Données et statistiques) et avec d'autres organisations internationales et régionales dans le cadre du Programme africain sur les statistiques du genre. Dans ce contexte, une conférence conjointe sur les statistiques du genre en Afrique s'est tenue à Nairobi du 26 au 30 septembre 2022. La Banque africaine de développement, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, le Partenariat statistique au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) y ont participé. La conférence avait pour thème : « Les impératifs de statistiques genrées en Afrique ». Près de 120 analystes politiques et experts en statistiques du genre venus de ministères compétents, d'organismes nationaux de statistique et d'organisations de la société civile de 40 pays africains y ont participé.

13. La conférence a permis de débattre d'un certain nombre de mesures, notamment : partager les conclusions de l'évaluation réalisée au cours de la deuxième phase du Programme africain sur les statistiques du genre (2018-2021) ; lancer la deuxième édition de l'Indice de genre en Afrique ; présenter la troisième phase (2022-2026), qui a ensuite été approuvée par la Commission africaine de statistique à sa réunion tenue à Addis-Abeba en octobre 2022 ; et reconstituer le Groupe africain sur les statistiques du genre. D'autres sujets ont été abordés, notamment : les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs liés au genre dans le Programme 2030 et dans l'Agenda 2063 ; l'évaluation des systèmes de statistiques du genre en Afrique pour la période 2019-2022 ; les orientations mondiales de renforcement des capacités de collecte, d'analyse et d'utilisation de données sur la violence à l'égard des femmes et des filles, y compris les meurtres de femmes et de filles liés au genre ; et des initiatives autour des données générées par des citoyens. Une séance de formation a été organisée sur l'ensemble minimum d'indicateurs de genre pour l'Afrique, une initiative qui fournit des conseils sur la hiérarchisation des indicateurs de genre à collecter en Afrique.

## **F. Intégrer le genre dans la transformation économique et numérique**

14. On s'efforce de combler la fracture numérique entre les genres et de relever les défis liés au genre et au développement en intensifiant l'utilisation, par les femmes, des technologies de l'information et de la communication et des technologies numériques et en développant et en produisant du contenu numérique. Une note d'information régionale a été élaborée sur l'exploitation de la transition numérique pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes en Afrique. Elle a été examinée à la réunion du Groupe d'experts qui s'est tenue du 19 au 21 décembre 2022 à Addis-Abeba. Les participants ont aussi discuté des possibilités de créer une masse critique de femmes et de filles en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques, ainsi que des défis connexes, en mettant l'accent sur l'amélioration des compétences numériques pour relever les défis liés à l'égalité des sexes et au développement.

15. Un programme régional de développement des capacités a été mis en place pour améliorer les compétences numériques des femmes et des jeunes filles dans des domaines tels que la cybersécurité ; la sécurité en ligne et la nétiquette ; la création de contenu numérique pour les femmes dans les arts et la culture ; le marketing numérique ; la sensibilisation et la défense des intérêts en ligne ; le commerce électronique, le commerce et la finance numérique ; les sciences de l'espace et la télédétection. À la demande d'États membres de la CEA, des missions d'assistance technique ont été entreprises en Afrique du Sud, au Lesotho, à Maurice, aux Seychelles et en Tunisie afin de renforcer leurs capacités de lutte contre la fracture numérique liée au genre et de conception positive et nouvelle d'une prise en compte des questions de genre dans la transformation économique et numérique des pays africains, dans le cadre du programme régional de développement des capacités. L'assistance technique a fourni un modèle pour les programmes nationaux d'enseignement et de formation techniques et professionnels numériques destinés aux femmes, aux jeunes filles et aux jeunes gens. Elle a aussi amélioré la coordination entre les ministères chargés de l'égalité des sexes, de la science, de la technologie et de l'innovation, ainsi que de l'éducation et de la formation, et a mis en place des réseaux nationaux de femmes et de jeunes dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels numériques afin de renforcer l'organisation, la mobilisation et la dotation en ressources dans les cinq pays.

## **G. Dividende démographique et genre**

16. En collaboration avec le sous-programme 9 (Développement social) et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la CEA a finalisé la mise en œuvre d'un projet dans le cadre de la onzième tranche du Compte de l'ONU pour le développement sur la dimension de genre du dividende démographique et les points d'entrée pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable en Afrique et dans la région de l'Asie et du Pacifique. L'objectif du projet était de renforcer dans les pays les capacités d'élaboration de politiques permettant de mieux exploiter la dynamique démographique afin d'améliorer les résultats en matière de soins de santé, d'éducation et de création d'emplois, en mettant l'accent sur l'égalité femmes-hommes. Cet objectif a été atteint grâce à l'élaboration de plusieurs supports de connaissance, notamment : des rapports d'analyse de situation qui ont mis en évidence des problèmes et des lacunes dans les efforts de prise en compte des questions de genre entrepris dans le cadre des interventions réalisées au niveau national pour exploiter le dividende démographique par le biais de l'éducation, de la santé, de l'emploi et de la gouvernance ; deux manuels opérationnels qui ont fourni des lignes directrices et un soutien aux efforts visant à intégrer le

dividende démographique et l'égalité des sexes dans les plans nationaux et les politiques sectorielles ; et l'élaboration d'un indice du dividende démographique en fonction du sexe, comprenant des indicateurs permettant de mesurer, de suivre et de rendre compte des progrès accomplis dans la dimension de genre de l'exploitation du dividende démographique.

17. Au total, 156 décideurs politiques ont participé à des ateliers de formation nationaux en Afrique du Sud, au Ghana, au Nigéria, en Ouganda et en Zambie sur la manière de comprendre la dynamique démographique, d'en exploiter les dividendes et de mesurer le genre et la dynamique démographique à l'aide de l'indice.

18. Les interventions ont permis les améliorations suivantes :

a) L'Afrique du Sud a construit l'indice deux fois et le Nigéria une fois, ce qui fournit une base de référence pour mesurer la situation du genre et du dividende démographique dans les deux pays ;

b) Le Nigéria a révisé sa politique démographique, qui met l'accent sur la prise en compte des questions de genre, l'éducation et le développement des compétences ;

c) La Zambie a mis en place un comité directeur qui a intégré les considérations liées au genre et au dividende démographique dans le huitième plan national de développement du pays (2022-2026) ;

d) Le Ghana a décidé de confier la coordination des activités liées au dividende démographique au Conseil national de la population et à la Commission nationale de planification du développement afin de centraliser les efforts et d'établir un indice national ;

e) L'Ouganda a mis en place un comité de pilotage qui procède à un exercice d'harmonisation afin d'évaluer les différents outils de mesure du dividende démographique et de s'assurer de la prise en compte des questions de genre.

## **H. Participation des femmes à la vie politique et publique**

19. Un rapport publié sur le leadership des femmes analyse le pouvoir de leur responsabilisation en Afrique, en mettant l'accent sur les potentialités qui en découlent et les difficultés qui y font obstacle dans le contexte politique actuel. Il présente les défis systémiques, émergents et permanents auxquels font face les femmes, et précise qu'ils sont structurels, ce qui contribue à la persistance de l'inégalité dans les organisations et les institutions. Il indique également que des obstacles sociaux et culturels interdépendants, notamment les stéréotypes, la division du travail fondée sur le sexe et la socialisation dans les secteurs privé et public, empêchent les femmes d'être proportionnellement représentées à des postes importants dans les secteurs social, économique et politique, ce qui limite les droits, la voix, l'action, l'influence et le pouvoir des femmes, restreignant ainsi les possibilités de les voir assumer des rôles de direction transformateurs. Des mécanismes efficaces de création de possibilités et d'un environnement propices à l'accès et à la participation des femmes aux responsabilités et à la prise de décision sont présentés. Il s'agit notamment de lois, de réglementations, d'outils politiques, de niveau d'instruction, de présentation de rôles modèles, de réseautage et d'acquisition de compétences pour le leadership dans les secteurs privé et public.

## **I. Genre et migration**

20. La mise en œuvre du projet Migrations internationales en Afrique : formuler un discours positif et éliminer les obstacles à la mobilité a débuté en 2023 et s'achèvera en septembre 2024. Financé par le Gouvernement italien, le projet est exécuté en collaboration avec le sous-programme 9 (Développement social) et la Commission de l'Union africaine.

21. Pour le premier domaine de résultats escomptés, qui consiste à promouvoir l'autonomisation économique des femmes migrantes en identifiant et en soutenant leurs activités économiques, les femmes migrantes sont soutenues dans trois pays : l'Éthiopie, le Kenya et l'Ouganda. Ce travail renforce leurs capacités de lutter contre les violations des droits de l'homme résultant des problèmes de migration et de déplacement interne qui affectent leur vie. Les principales activités du premier domaine de résultats sont les suivantes : études visant à déterminer le nombre de travailleurs domestiques qui reviennent, en particulier des États arabes, et leurs besoins économiques et opérationnels ; développement chez ces anciens travailleurs domestiques des capacités de gestion d'un commerce ou d'une entreprise ; programmes visant à aider les femmes migrantes à travailler ensemble et à renforcer leurs compétences entrepreneuriales et commerciales ; et élaboration d'un programme tendant à fournir aux femmes migrantes de retour au pays un capital de départ pour soutenir leurs idées de projets.

## **J. Intégration des questions de genre dans le programme de travail de la Commission économique pour l'Afrique**

22. L'un des principaux objectifs du sous-programme est d'intégrer les questions de genre dans les travaux de la CEA, ce qui facilite en plus l'intégration d'une dimension de genre dans d'autres sous-programmes, en apportant un soutien aux personnes chargées de la coordination de ces questions dans les divisions et les bureaux sous-régionaux ainsi qu'à l'Institut africain de développement économique et de planification. Conformément au projet de politique d'égalité des sexes de la Commission pour la période 2022-2026, un plan stratégique d'accompagnement définit clairement les rôles et les responsabilités et fixe des objectifs et des délais pour la mise en œuvre des principaux aspects de cette politique.

23. Des rapports d'examen de l'exécution des programmes sont produits chaque année à l'intention du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes afin de mettre en évidence les réalisations de la CEA dans ce domaine. Les rapports présentent une synthèse de la manière dont la planification, les initiatives politiques et les dispositions financières ont été alignées sur les cibles de l'objectif 5 afin d'améliorer les résultats en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

## **K. Consultations préalables aux sessions de la Commission de la condition de la femme avec les pays africains**

24. Sous la supervision de la Direction des femmes, du genre et de la jeunesse de la Commission de l'Union africaine et en partenariat avec ONU-Femmes, la CEA a organisé les réunions d'experts et de ministres à l'occasion des consultations menées avec les pays africains avant les soixante-sixième et soixante-septième sessions de la Commission de la condition de la femme, qui se sont tenues respectivement en février et novembre 2022. La soixante-sixième session avait pour thème « Réalisation de l'égalité des genres et autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles dans le contexte des politiques et

programmes relatifs aux changements climatiques et à la réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophes ». La position commune africaine adoptée à la réunion ministérielle appelle les parties prenantes nationales, régionales et mondiales à adopter un certain nombre de mesures, notamment : renforcer dans les organismes nationaux de statistique et les institutions gouvernementales les capacités de collecte, d'analyse, de diffusion et d'utilisation de données ventilées, pour mener des analyses par sexe sur les changements climatiques, la réduction des risques environnementaux et la réduction des risques de catastrophe ; fournir des capacités et un soutien technique aux niveaux régional et national afin que les plans d'action sur les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe tiennent compte de l'égalité des sexes et soient transformateurs ; et renforcer les mécanismes de coordination intergouvernementale afin de faciliter l'élaboration de stratégies communes par les mécanismes de promotion des femmes et les ministères de l'environnement.

25. La soixante-septième session avait pour thème « Innovation et évolution technologique, et éducation à l'ère du numérique aux fins de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles ». La position commune africaine approuvée dans le document final formule des recommandations sur : l'accès aux outils numériques, à l'Internet et aux contenus pertinents pour les femmes et les jeunes filles ; la disponibilité de données à l'appui d'une innovation tenant compte des questions de genre ; les capacités humaines et institutionnelles pour soutenir l'évolution technologique et l'innovation en faveur des femmes et des filles ; la sécurité numérique des femmes et des enfants ; et la coopération numérique régionale. La note régionale préparée dans le cadre du sous-programme 6 (voir section II.F) a enrichi les débats et la déclaration finale.

### **III. Partenariats**

26. Plusieurs partenariats ont été établis avec des organismes des Nations Unies et des institutions régionales.

#### **A. Commission de l'Union africaine**

27. La CEA a coopéré étroitement avec la Commission de l'Union africaine et l'a soutenue par l'intermédiaire de deux divisions de l'Union africaine : la Direction des femmes, du genre et de la jeunesse et le Bureau de l'envoyé spécial pour les femmes, la paix et la sécurité. Il convient de souligner le partenariat entre la CEA et ONU-Femmes pour l'organisation de consultations avec les pays africains dans le cadre des préparatifs des soixante-sixième et soixante-septième sessions de la Commission de la condition de la femme, qui se sont tenues en 2022 et 2023. Toujours en partenariat avec ONU-Femmes, la CEA aide la Commission à produire le tableau de bord de l'Union africaine sur le genre.

#### **B. Organisation des Nations Unies**

##### **1. Fonds des Nations Unies pour la population**

28. La CEA s'est associée au Fonds des Nations Unies pour la population afin d'organiser des ateliers nationaux au Ghana dans le cadre d'un projet relevant de la onzième tranche du Compte de l'ONU pour le développement. Elle a également apporté son soutien au programme régional africain de l'initiative Spotlight, en étroite collaboration avec ONU-Femmes, en vue d'éliminer la violence contre les femmes et les filles.



## **2. Fonds des Nations Unies pour l'enfance**

29. La CEA s'est associée au Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur le thème du dividende démographique pour organiser des ateliers nationaux en Afrique du Sud, au Nigéria, en Ouganda et en Zambie dans le cadre du projet ci-dessus financé par le Compte de l'ONU pour le développement.

## **3. Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes**

30. La CEA a collaboré avec ONU-Femmes pour organiser les réunions des ministres africains chargés de l'égalité des sexes et des affaires féminines qui se sont tenues en prévision des soixante-sixième et soixante-septième sessions de la Commission de la condition de la femme et pour coordonner et soutenir le processus régional d'examen après 30 ans de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Elle travaille aussi en étroite collaboration avec ONU-Femmes dans le cadre du Programme africain sur les statistiques du genre, ainsi qu'avec la Banque africaine de développement et le Partenariat statistique au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle.

## **4. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**

31. Dans le cadre des sous-programmes 6 et 9, la CEA a collaboré avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à la réalisation conjointe d'un projet visant à mettre les dividendes démographiques au service de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes (voir section II.G). Le projet est mis en œuvre dans certains États membres et vise directement la réalisation des objectifs de développement durable 3, 4, 5, 8 et 10.

## **C. Banque africaine de développement**

32. La CEA s'associe à la Banque africaine de développement pour produire le deuxième indice de genre de l'Afrique, qui devrait être lancé d'ici à la fin de l'année 2023. Elle a pour rôle de soutenir la Banque dans le cadre d'un projet de renforcement des capacités concernant les statistiques genrées et les systèmes de suivi en la matière et du Programme africain sur les statistiques du genre.

## **IV. Défis et enseignements tirés**

### **A. Défis**

#### **1. L'indisponibilité de données précises et actualisées**

33. Le manque de données reste un défi. Davantage de données sont nécessaires pour approfondir l'analyse et la compréhension des questions pertinentes relatives à l'égalité des sexes en Afrique. Le partenariat avec le Centre africain pour la statistique a donc été renforcé afin de garantir que les données soient fournies en temps voulu.

#### **2. Des retours d'information tardifs de la part des États membres**

34. Les retards persistants empêchant d'obtenir des réponses en temps utile de la part des États membres restent un défi, et le manque de personnel à la CEA rend difficile un suivi efficace à cet égard. Des processus tels que les examens régionaux de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing sont constamment retardés parce que les réponses et les actions des États membres, qui sont essentielles à cet égard, sont trop lentes.

## **B. Enseignements tirés**

35. Les enseignements suivants ont été tirés :

a) L'utilisation des outils et des supports de connaissances du sous-programme est essentielle pour étoffer des services consultatifs sur mesure et de renforcement des capacités, par pays, destinés aux États membres de la CEA, afin que les politiques produisent des résultats transformateurs ;

b) Les partenariats stratégiques définissant clairement les rôles de chaque partenaire sont importants pour tirer parti de la réalisation des travaux menés dans le cadre du sous-programme ;

c) L'utilisation judicieuse des méthodes de prestation en ligne est importante pour étendre la portée des sous-programmes et rendre plus efficace le soutien qu'ils apportent aux États membres ;

d) Il est nécessaire de continuer à investir dans la collecte de données au niveau national et local afin de produire des données actualisées et bien ventilées, y compris les données collectées dans le cadre du projet de renforcement des capacités en matière de statistiques genrées et de systèmes de suivi, et du Programme africain sur les statistiques du genre.

## **V. Activités prévues pour 2024 et 2025**

36. En 2024 et 2025, les activités du sous-programme amélioreront l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en Afrique en accélérant le rythme auquel les États membres de la CEA mettent en œuvre les engagements pris au niveau mondial et régional en matière d'égalité des sexes et en rendent compte. Elles renforceront aussi l'application des politiques et des programmes d'autonomisation des femmes et des filles par les États membres. Les mesures qui seront prises comprendront des services de recherche sur les politiques et des services consultatifs techniques, ainsi que la mobilisation de décideurs politiques et d'experts afin d'accroître les connaissances, de développer les capacités et de stimuler le débat sur l'intégration du genre dans les politiques et les programmes de développement. Ces activités aideront les États membres de la CEA à avancer vers la réalisation de l'objectif 5. Elles devraient également avoir un impact positif, tant direct qu'indirect, sur les objectifs 1, 2, 3, 4, 8, 10, 11, 13 et 16.

### **A. Intégration du genre dans les politiques sectorielles**

37. Dans le cadre des activités menées pour aider les États membres à intégrer le genre dans leurs politiques sectorielles, conformément au mandat du sous-programme, un rapport sur l'intégration du genre à l'échelle de la Commission sera élaboré sur ses activités visant à soutenir les politiques sectorielles tenant compte des questions de genre. Un soutien sera également apporté à l'intégration de ces questions dans les produits des autres sous-programmes, conformément à la stratégie de la CEA en matière de genre. La recherche sur les politiques, les services consultatifs techniques et autres recommandés par le Comité à sa cinquième session seront menés dans certains domaines, y compris les effets des conditions météorologiques extrêmes et des catastrophes naturelles sur les femmes et les filles, afin d'éclairer les interventions politiques et le financement de la résilience climatique qui tiennent compte des besoins des femmes et des filles.

## **B. Suivi des engagements internationaux et régionaux en matière d'égalité des sexes**

38. Comme il a été demandé à la dernière réunion du Comité, et sur la base des résultats de l'Indicateur de développement et des égalités entre les sexes en Afrique, les États membres continueront à bénéficier d'un soutien technique pour mesurer leurs progrès et rendre compte de l'état d'avancement de leurs programmes et politiques nationaux liés à leurs engagements internationaux et régionaux. En outre, l'Indicateur de développement et des égalités entre les sexes en Afrique sera mis en place dans les pays qui ne l'ont pas encore appliqué, afin de l'institutionnaliser dans les systèmes statistiques nationaux. En collaboration avec la Banque africaine de développement, la CEA finalisera et diffusera les résultats du deuxième Indice de genre en Afrique, qui indiquera clairement à quel point la pandémie de coronavirus (COVID-19) a annulé les progrès réalisés en matière d'égalité des sexes depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing en 1995. S'appuyant sur les résultats de l'exercice qui a débuté en 2021 pour évaluer le coût de la réalisation de l'objectif 5, la CEA effectuera d'autres analyses pour soutenir les efforts des États membres visant à mieux financer la promotion de l'égalité des sexes et à renforcer les processus de planification et de suivi afin d'améliorer les résultats dans ce domaine. La CEA coordonnera également le processus d'examen après 30 ans de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing dans ce contexte.

## **C. Intégrer le genre dans la transformation économique et numérique**

39. Grâce à ce sous-programme, les États membres de la CEA continueront à bénéficier d'une assistance technique pour renforcer leurs capacités d'élaboration de politiques et de programmes sur l'innovation et le changement technologique à l'ère numérique, tendant à réduire la fracture numérique entre les genres. En outre, ils bénéficieront d'un soutien pour la mise en œuvre d'un programme régional visant à améliorer les compétences des femmes et des jeunes filles dans la cybersécurité ; la sécurité en ligne et la nétiquette ; la création de contenu numérique ; le marketing numérique ; la sensibilisation et la défense des intérêts en ligne ; le commerce électronique, le commerce et la finance numérique ; les sciences de l'espace et la télédétection.

## **VI. Conclusion**

40. Conformément à l'orientation stratégique actuelle de la Commission, les activités du sous-programme 6 sont axées sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en Afrique et sur le soutien aux États membres de la CEA. Ces activités s'inscrivent dans le cadre des engagements internationaux et régionaux en matière d'égalité des sexes, énoncés notamment dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, le Programme 2030, l'Agenda 2063 et l'initiative continentale sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. En 2024 et 2025, la CEA s'appuiera sur les domaines d'intervention précédents, en aidant les États membres à intégrer le genre dans leurs politiques sectorielles et à suivre leurs engagements internationaux et régionaux en matière d'égalité des sexes. Une attention particulière sera accordée à l'aide qui leur permettra d'identifier les goulets d'étranglement à l'origine de la persistance des écarts entre les hommes et les femmes, de hiérarchiser les interventions politiques visant à combler ces écarts et d'intégrer le genre dans les processus nationaux de planification et de financement public grâce à une utilisation plus efficace de l'Indicateur de développement et des égalités entre les sexes en Afrique. L'accent sera également mis sur la transformation numérique dans le cadre de la stratégie de l'Union africaine en la matière.